

## L'application de la laïcité à l'école : des propositions pour son amélioration

Les associations EGALÉ et Vigilance Collège Lycées se sont interrogées sur l'état des lieux de l'application de la laïcité dans les écoles, collèges et lycées et sur les pistes d'amélioration qu'il serait important d'envisager, même à très court terme. Le colloque qui s'est déroulé le 22 mai 2025 au Palais du Luxembourg, sous le parrainage de la sénatrice Maryse Carrère, a permis de finaliser une série de propositions qui se veulent pragmatiques, réalistes et cohérentes pour améliorer, consolider ou développer les différents dispositifs mis en place ou parfois compenser des carences constatées sur le terrain par les acteurs de l'Éducation nationale ou intervenants bénévoles de la réserve citoyenne de l'Éducation nationale ou d'autres associations laïques au sein de l'institution.

Ce qui suit concerne l'intégralité des établissements scolaires, dont en particulier les lycées professionnels où les notions de valeurs de la République et de la laïcité sont encore largement ignorées et/ou incomprises.

Nous formulons 10 propositions :

1. **Pérenniser le plan de formation Laïcité et Valeurs de la République pour tous les personnels intervenant dans les établissements scolaires.**

La déclinaison de ce plan varie selon les académies. Les formations sont dispensées par des personnes parfois peu compétentes et dans des formats inégaux. Nous recommandons de privilégier les formations en présentiel, animées par des formateurs détenteurs d'un DU Laïcité, à l'image de ceux proposés à la Sorbonne ou à l'université de Toulouse Capitole.

La formation initiale des enseignants dans les INSPE comporte en théorie 36 heures sur la laïcité et les valeurs de la République. On constate cependant qu'elle n'est pas mise en place partout et que de nombreux enseignants ne s'estiment pas assez armés pour aborder ces thèmes en classe. La conséquence est le trop grand nombre d'enseignants qui préfèrent éviter ces questions et même ne pas les traiter du tout. Nous demandons que le ministère veille à ce que cette formation soit effective dans tous les INSPE.

Les enseignants contractuels ainsi que les AED doivent également suivre une formation obligatoire à la laïcité et aux valeurs de la République.

2. **Rendre obligatoire la mise en place d'une équipe de référents VALREP (Valeurs de la République et Laïcité) dans tous les collèges et lycées** composée de personnels d'enseignement, d'éducation ou de direction. Cette mesure serait une déclinaison à l'échelle locale des pôles académiques et répondrait à l'ampleur des problèmes posés dans certains établissements scolaires.

Cette équipe doit pouvoir disposer d'un protocole simple et efficace de signalements retransmis en même temps à la direction de l'établissement et à l'académie. Elle coordonne et valorise les activités pédagogiques autour de la laïcité.

3. **Donner aux enseignants des outils** pratiques, facilement utilisables par le biais de séquences pédagogiques mettant en valeur la laïcité et la mise en œuvre de l'esprit critique dans toutes les disciplines, et **centralisés** sur Eduscol.

4. **Évaluer le respect des lois et directives du ministère de l'Éducation nationale par une commission d'enquête ou une mission d'information parlementaire.**

Des lois et règlements décrivent l'application de la laïcité dans les établissements publics (loi de 2004 sur les signes religieux ostensibles, note de service sur les tenues de type abaya, etc...). On constate que leur application n'est pas effective dans tous les établissements, ce qui affaiblit à la fois l'autorité de l'État de celle de l'Éducation nationale et réduit la portée de ces dispositions juridiques. Il convient aussi de documenter et mesurer les nouvelles tentatives de contournement de la loi, les contestations d'enseignement pour des raisons religieuses ainsi que les revendications et situations séparatistes.

Il est en effet nécessaire pour agir de disposer d'informations précises sur l'application de ces dispositifs et les freins éventuels qu'ils rencontrent, l'objectif étant à terme de parvenir à les renforcer.

5. **Faire signer aux intervenants extérieurs un engagement républicain afin de renforcer la cohérence des messages diffusés dans les établissements.**

On a pu constater que certains intervenants extérieurs (associations, troupes artistiques, photographes...) avaient l'autorisation de pénétrer à l'intérieur des établissements et d'y diffuser des contenus en contradiction avec la laïcité et les valeurs de la République, remettant en cause par exemple la loi de 2004 sur les signes religieux ostensibles. Les élèves, les enseignants comme les chefs d'établissement ne doivent pas être confrontés à des messages contradictoires sur ces sujets.

6. **Lutter contre les ghettos, qui encouragent le séparatisme et les revendications identitaires.**

C'est pourquoi nous demandons d'agir pour favoriser la mixité socio-culturelle : casser « l'entre-soi socio-ethnoreligieux » dénoncé déjà par Jean-Pierre Obin en s'inspirant, dans chaque bassin, des expériences de Paris et Toulouse.

Le dualisme scolaire issu de la loi Debré a produit une école à deux vitesses, où les établissements privés sous contrat, bien que largement financés par l'État, supportent moins de contraintes. En particulier, ils privilégient, dans leur recrutement, les élèves nécessitant moins de travail pour les maintenir à un bon niveau de réussite. Nous demandons que le financement public soit conditionné par un réel effort de la part des établissements privés pour respecter des critères de mixité sociale, en fixant un seuil d'élèves défavorisés selon les territoires. Nous demandons également une application stricte de la loi, afin que les accords passés le soient avec les établissements eux-mêmes et non pas avec le secrétariat à l'enseignement catholique.

7. **Renforcer les moyens de signalement et de sanction des personnels qui s'exonèrent systématiquement de cet enseignement ou entravent l'application de la laïcité.**  
La transmission de la laïcité et le partage des valeurs de la République font partie des missions essentielles des enseignants. L'opposition à l'application du principe de laïcité constitue dès lors une faute disciplinaire, qui doit être signalée et sanctionnée de façon systématique. Les personnels doivent être informés sur les procédures de signalement et les sanctions encourues.
  
8. **Affirmer l'autorité de l'école** en agissant avec plus de fermeté auprès des élèves ou des familles qui menacent l'institution ou ses représentants.  
Qu'il s'agisse d'insultes, de menaces, ou de comportements agressifs à l'égard des personnes, l'incident doit être systématiquement remonté auprès de la direction et de l'académie (voir proposition 2).  
Si les comportements incriminés sont le fait d'élèves, ils doivent faire l'objet d'un échange à visée pédagogique, puis donner lieu à des sanctions s'il n'y a pas d'amélioration. Si ces comportements sont le fait de parents, ils doivent systématiquement faire l'objet d'une plainte de l'établissement.
  
9. **« Face aux tentations communautaristes qui traversent une jeunesse de plus en plus diverse, repenser les programmes et l'enseignement de l'histoire en augmentant par exemple le volume horaire consacré à l'histoire des guerres de religion, de la laïcité et des constructions idéologiques identitaires (antisémitisme, racismes), ainsi que celui de l'EMC. ».** On constate que l'inscription de ces questions dans les programmes ne suffit pas à ce qu'elles soient réellement ou efficacement enseignées. Cette connaissance doit être considérée comme une urgence nationale et un outil indispensable pour pérenniser la cohésion de notre société et ne doit pas pouvoir être omise dans les enseignements dispensés.
  
10. **Faire de la laïcité à l'école une grande cause nationale.** Demander à chaque établissement scolaire d'organiser des temps-forts ou des célébrations de la laïcité et des valeurs de la République chaque 9 décembre, coordonnés par les futures équipes de référents VALREP (voir proposition 2).

En conclusion, il nous paraît important de préciser que toutes ces mesures ne seront véritablement efficaces qu'auprès d'élèves qui disposent d'une bonne maîtrise du langage. Elles ne sauraient être dissociées de la poursuite de l'acquisition de ce savoir fondamental.

Mai 2025